

Décision portant recevabilité des candidatures et fixation des lieux de vote

- scrutins du mardi 25 mars 2025 –

- ESITech, INSPE, IUT Évreux, IUT Rouen, UFR SHS -

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

Vu :

- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, L721-3, D713-1, D721-1, D721-4 à D721-7, D719-1 à D719-40,
- Les statuts de l'université,
- Les statuts des composantes concernées,
- La décision du 5 mars 2025 portant organisation d'élections partielles de représentants des personnels dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie,
- L'avis du comité électoral consultatif du 20 mars 2025,

DECIDE**Article 1**

Les **candidatures recevables** pour les élections des représentants des **personnels** dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie sont détaillées ci-dessous (*présentation par ordre de dépôt des candidatures pour chaque scrutin*) :

Composante	Collège	Nom des candidats
ESITech	A	Williams LEFEBVRE
ESITech	B	Maitena DUMONT
IUT Évreux	D-Chargés d'enseignement	Éric SOULADIE
IUT Rouen	A	Rémi BOUTTEAU Carine BRIERE Corinne FRUIT
IUT Rouen	D-Chargés d'enseignement	Nicolas MALIN Alexandre DUMET
UFR SHS	A	Elise PALOMARES

Article 2

Les scrutins suivants, faute de candidats, sont annulés :

Composante	Collège
INSPE	BIATSS

Article 3

La liste des bureaux de vote et leurs horaires sont fixés en **annexe 1**.

Article 3

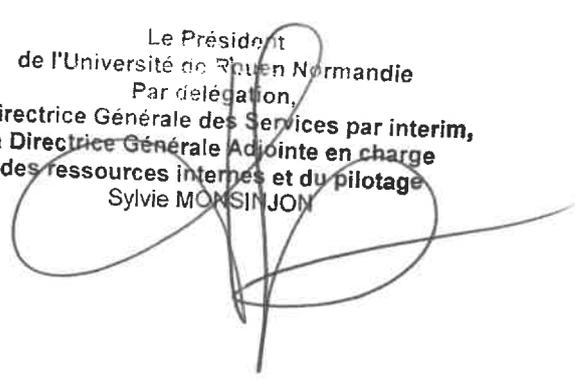
La directrice générale des services et les responsables des composantes concernées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université¹ et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 20 mars 2025

Le président

Franck LE DERF

Le Président
de l'Université de Rouen Normandie
Par déléation,
la Directrice Générale des Services par interim,
la Directrice Générale Adjointe en charge
des ressources internes et du pilotage
Sylvie MONSINJON



¹ <https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/>

Lieux de vote selon les conseils concernés

Horaire: de 9h à 16

Sauf Elbeuf: 9h à 15h

Conseil concerné	Collège	Lieux
ESITech	A	Saint-Etienne-du-Rouvray, Campus Sciences et ingénierie, avenue de l'université, bâtiment ESITECH, secrétariat
ESITech	B	Saint-Etienne-du-Rouvray, Campus Sciences et ingénierie, avenue de l'université, bâtiment ESITECH, secrétariat
IUT Evreux	D-Chargés d'enseignement	Evreux, site Tilly, 1 rue du 7ème chasseurs, bâtiment administratif, salle 006
IUT Rouen	A	Mont-Saint-Aignan, IUT Rouen, Cafétéria
IUT Rouen	A	Elbeuf, RdC, salle de réunion B08
IUT Rouen	D-Chargés d'enseignement	Mont-Saint-Aignan, IUT Rouen, Cafétéria
UFR SHS	A	Mont-Saint-Aignan, UFR SHS, bâtiment 38 G. Tillion salle T 009